



PROCÈS-VERBAL — CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2023 À 18 H 30 H À L'ÉCOLE RICHELIEU

Sont présents :	Madame Mélanie Picard	Représentante des parents
	Madame Maryse Paradis	Représentante des parents
	Monsieur Patrick Régimbal	Représentant des parents
	Monsieur Jean-François Huppé	Représentant des parents
	Madame Luce Carpentier	Représentante du service de garde
	Madame Laurence Morel	Représentante du personnel, enseignante
	Madame Laurence Francoeur	Représentante du personnel, enseignante
	Madame Marie-Andrée Abel	Représentante du personnel, enseignante

Sont également présentes à la table du conseil d'établissement :

Madame Geneviève Boulanger	Directrice
----------------------------	------------

1. Présences et quorum

La directrice de l'école, madame Geneviève Boulanger, ouvre la séance après avoir constaté qu'il y a quorum. La prise de présence est effectuée par la direction. Un tour de table est effectué pour les présentations.

2. Questions du public

Aucun public

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Laurence Francoeur, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 11 octobre 2023, tel que présenté.

L'ordre du jour se trouve à l'annexe 1 du présent procès-verbal.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 14 juin 2023

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Mélanie Picard, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2023, tel que proposé.

Une copie de ce procès-verbal se trouve à l'annexe 2 du présent procès-verbal.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 14 juin 2023

Aucun suivi

6. Lecture et vérification du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 septembre 2023

Madame Geneviève Boulanger, directrice de l'école, présente le procès-verbal de l'assemblée générale du 13 septembre dernier. Tous les membres sont en accord avec le procès-verbal.

7. Correspondance

Aucune correspondance.

8. Information de la direction

a) Organisation scolaire 2023-2024

L'organisation scolaire est présentée aux membres du conseil d'établissement. Elle se présente de cette façon, pour un total de 190 élèves.

- Préscolaire 5 ans Madame Maryse Dupuis
 Monsieur Vincent Isabelle
- 1^{re} année Madame Marie-Ève Pellerin/Émilie Lessard
- 1^{er}-2^e année Madame Maude-Émilie Martel/Émilie Lessard
- 2^e année Madame Josée Béland
- 3^e année Madame Anne-Marie Michaud/Axelle Bédard-Gagné
- 4^e année Madame Laurence Morel
- 5^e année Madame Sandra Chartier/Axelle Bédard-Gagné
- 6^e année Madame Marie-Andrée Abel

b) Suivi au vécu de l'école

- Beaucoup de nouveaux membres dans l'école pour l'année scolaire 2023-2024 :
 - TES : Chantal Caron
 - Secrétaire : Annie Chaput
 - SDG : Isabelle Ricard



c) **Projet éducatif**

L'élaboration du projet éducatif 2023-2027 tire à sa fin. Nous sommes à finaliser les derniers détails. Il sera présenté au CE pour adoption lors de la rencontre de novembre.

d) **Formation des membres du conseil d'établissement**

Pour les nouveaux membres, il est obligatoire de sur la formation pour les membres du conseil d'établissement. Les capsules et les fiches sont disponibles en ligne. Madame Annie Chaput, la secrétaire de l'école vous remettra le lien par courriel.

9. **Sujets de discussion**

Organisation du conseil d'établissement 2023-2024

a) **Mandats du conseil d'établissement et rôle des officiers**

Les mandats ainsi que le rôle des officiers sont présentés. Madame Geneviève Boulanger, directrice de l'école présente les règles de régie interne et le calendrier des rencontres du conseil d'établissement.

b) **Élection au poste de président(e)**

Pour le poste de président(e) :

Madame Mélanie Picard propose madame Maryse Paradis qui accepte.

Madame Geneviève Boulanger propose la fin des mises en candidature. Toutes les personnes présentes étant d'accord, la présidente d'élection déclare la période de mise en candidature fermée pour le poste de président(e).

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, madame Maryse Paradis est élue par acclamation au poste de présidente du conseil d'établissement de l'école Richelieu pour une durée d'un an.

c) **Élection au poste de vice-président(e)**

Pour le poste de vice-président(e) :

Madame Laurence Francoeur propose monsieur Patrick Régimbal qui accepte.

Madame Geneviève Boulanger propose la fin des mises en candidature. Toutes les personnes présentes étant d'accord, la présidente d'élection déclare la période de mise en candidature fermée pour le poste de vice-président(e).



ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, monsieur Philippe Régimbal est élu par acclamation au poste de vice-président du conseil d'établissement de l'école Richelieu pour une durée d'un an.

d) Nomination d'un (e) secrétaire

Pour le poste de secrétaire :

Madame Geneviève Boulanger se propose comme secrétaire de réunion. Les membres acceptent à l'unanimité.

Madame Geneviève Boulanger propose la fin des mises en candidature. Toutes les personnes présentes étant d'accord, le président d'élection déclare la période de mise en candidature fermée pour le poste de secrétaire.

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, madame Geneviève Boulanger est élue par acclamation au poste de secrétaire du conseil d'établissement de l'école Richelieu pour une durée d'un an.

e) Proposition d'un membre de la communauté

Aucune proposition

f) Dénonciation conflit d'intérêts

Un formulaire est présenté aux membres. Celui-ci doit être complété si une décision plaçait un membre du conseil en conflit d'intérêts.

g) Règles de régie interne et calendrier des rencontres

Madame Geneviève Boulanger, directrice, explique les grandes lignes du document déposé.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit établir ses règles de régie interne;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-François Huppé, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les règles de régie interne du conseil d'établissement telles que déposées dont une copie est jointe à l'annexe 3 du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

h) Rapport annuel 2022-2023

CONSIDÉRANT que l'article 74 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement prépare et adopte le rapport annuel;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Marie-Andrée Abel, il est résolu à l'unanimité :

082-CE
111023-03

082-CE
111023-04



D'ADOPTER le rapport annuel de l'année 2022-2023 tel que proposé.

Une copie du rapport se retrouve à l'annexe 4 du présent procès-verbal.

i) **Résultat de l'exercice financier 2022-2023**

Madame Geneviève Boulanger, directrice de l'école présente le résultat de l'exercice financier 2022-2023.

j) **Plan de lutte contre l'intimidation et la violence et reddition de compte**

CONSIDÉRANT l'article 83 qui stipule que le conseil d'établissement doit informer annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit rendre compte annuellement de l'évaluation de la réalisation du plan pour contrer l'intimidation à l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Geneviève Boulanger, directrice de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Laurence Morel est résolu à l'unanimité d'approuver le document de reddition de compte du plan pour contrer l'intimidation tel que présenté. Une copie du document se situe à l'annexe 5.

k) **Activités et sorties éducatives 2023-2024**

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver les sorties éducatives;

CONSIDÉRANT la participation des enseignants et des éducatrices à leur élaboration;

CONSIDÉRANT la pertinence des liens entre le choix des activités et les objectifs visés dans le projet éducatif et le plan de réussite de l'école;

CONSIDÉRANT le principe pour les coûts relatifs aux activités et aux sorties éducatives 2023-2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-François Huppé, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les activités éducatives de l'école Richelieu déposées à l'annexe 6 en reconsidérant la sortie de fin d'année du premier cycle.

082-CE
111023-05

082-CE
111023-06

I) Paniers de Noël

Madame Geneviève Boulanger informe les membres du conseil d'établissement que l'équipe-école accepte de participer aux paniers de Noël pour les familles défavorisées dans notre région.

10. Services de garde La Luciole

a) Informations générales

Mme Geneviève Boulanger présente l'organisation actuelle du service de garde.

b) Sorties et activités

Les activités 2023-2024 sont présentées.

11. Affaires diverses

a) Modification normes et modalités d'évaluation

La direction présente une modification aux normes et modalités d'évaluation aux membres du conseil d'établissement en lien avec la nouvelle matière Culture et Citoyenneté Québécoise (CCQ). L'équipe de Richelieu a choisi d'aller de l'avant dès cette année pour le changement de matière. Nous retirons donc Éthique et Culture Religieuse (ECR) de nos normes et modalités.

b) Horaire SDG

La direction présente la demande d'un parent à l'effet de devancer l'heure d'ouverture du service de garde à 6 h 30 plutôt à 7 h 10. Une analyse des heures d'arrivées et de départ des élèves a été effectuée sur une période de 3 semaines afin de vérifier les besoins. Ce recensement permet d'affirmer que l'affluence le matin se situe autour de 7 h 20-7 h 30 et vers 16 h 45-17 h 00 en fin de journée. Avec une plage horaire à respecter de 10 h, il devient difficile de répondre positivement à la demande. Le CE propose de faire un sondage vers la mi-année afin de sonder les parents sur les heures d'ouverture en vue de l'année scolaire 2024-2025.

c) Appareils électroniques

La direction informe les parents de la nouvelle directive ministérielle concernant l'utilisation des appareils électroniques à l'école. Une modification devra être apportée au code de vie de l'école afin d'y inclure cette directive. Un message courriel sera acheminé à tous les parents afin de les informer.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente Madame Maryse Paradis, accueille favorablement la proposition de monsieur Patrick Régimbal de procéder à la levée de la séance à 20 h 28.

Signature de la présidente

Date

Signature de la secrétaire

Date